

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission composée de :

Mme Charlotte Gabriel	1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
M. Philippe Blanchut	membre
M. Jean-Philippe Genoud	membre
M. Michel Girardet	membre
M. Evan Lock	membre

S'est réunie le 28 mars 2017 au Collège des Tuillières. Nous remercions Madame Christine Girod, municipale, et Monsieur Ranfiss Trujillo, chef de service, pour les réponses apportées à nos questions.

Les places de jeux communales bénéficient d'un contrôle visuel hebdomadaire effectué par la voirie, ainsi que d'un contrôle approfondi auquel procède la société TopJeux quatre fois par an. Ces examens ont mis en évidence la nécessité d'effectuer rapidement des travaux sur les trois places de jeux qui font l'objet de ce préavis. Pour le reste, le budget d'entretien annuel de 30'000.- CHF devrait permettre de parer aux besoins pour les quatre à cinq prochaines années.

La durée de vie des installations actuelles s'est révélée être d'environ 10 ans. C'est un aspect difficile à estimer à l'avance en raison de l'évolution des normes en la matière ainsi que d'un manque de recul pour certaines gammes de jeux. Toutefois, les constructeurs se dirigent de plus en plus vers des installations faites d'une seule pièce, dans des matériaux qui ne se dégradent pas trop vite (contrairement au bois).

Les travaux – d'une durée totale de 3 mois en enchaînant une place après l'autre – seront réalisés en été car la pose des revêtements de sol nécessite d'être effectuée à certaines températures. Le choix du type de revêtement dépend des sollicitations qui sont attendues à l'endroit concerné. La place de jeux du collège de Mauverney est la seule des trois qui bénéficiera d'une combinaison de zones destinée à la fois aux faibles et aux fortes sollicitations. Le revêtement de cette seconde zone doit être posé sur une nouvelle dalle en béton qui tient lieu de couche de support. Les travaux de génie civil pour cette place de jeux sont donc nettement plus importants que ceux prévus pour les deux autres places.

Le choix du mandataire a pu être effectué sans recourir à un appel d'offre pour un marché public vu la faiblesse du montant concerné. Il y aura cependant une invitation pour les travaux de génie civil, ce qui permettra à la Municipalité de prendre une décision de manière autonome.

Enfin, la consultation des élèves pour les installations de la place de jeux du Collège de Mauverney se déroulera non seulement auprès des élèves les plus âgés, mais également

auprès des plus jeunes qui n'ont pas de délégués de classe. Les informations relatives au processus de consultation fournies aux classes se trouvent en annexe au présent rapport.

Conclusion :

La commission recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le présent préavis, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 180'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 180'000.-.

Charlotte Gabriel  
1<sup>er</sup> membre et rapporteur

Philippe Blanchut

Jean-Philippe Genoud

Michel Girardet

Evan Lock